



GRÈVE aux FINANCES PUBLIQUES 28 janvier 2019

Dans un contexte social qui interroge sur la justice fiscale, sur la place et le rôle des services publics, et sur les questions de pouvoir d'achat, il serait inconcevable que nous ne manifestions pas pour réclamer notre dû et défendre notre avenir professionnel !

En outre, la DGFIP se situe au centre des préconisations d'action publique 2022, qui programment des évolutions radicales en matière de missions, d'organisation structurelle et d'emplois. La coupe est pleine et la période tendue de mise en oeuvre du PAS doit être saisie pour faire entendre et aboutir les revendications légitimes des personnels.

Par leur détermination, les collègues des Centres de contacts, dont le CPS de Montpellier, ont obtenu, sous la menace de 3 jours de grève début janvier, le versement d'une prime annuelle et pérenne. Néanmoins, leur conditions de travail sont amenées à se durcir dans l'avenir.

Les restructurations industrielles, détaillées par le ministère dans les directives aux DDFIP mi décembre, prévoient la transformation de nos structures en unités spécialisées à 50 agents minimum, avec son corollaire de fusions et fermetures. Tous les services et postes sont concernés (Trésoreries / SIP / SIE / Direction) ! Même la gestion du SPL risque d'être transférée à partir de 2020 aux collectivités, que les DDFIP doivent solliciter afin de créer des agences comptables en leur sein, avec détachement d'office des agents !

**Nous subissons tous au quotidien une dégradation continue de nos conditions de travail.
Et l'avenir immédiat que le gouvernement nous réserve est pire encore !!!**

Depuis des années, nous nous sommes adaptés à des changements majeurs et perpétuels en faisant preuve d'une conscience professionnelle et d'un attachement désintéressé au service public. Avec quelles perspectives : absence de revalorisation salariale, suppression massive des emplois et fermetures de services et de postes !

Contre la mort programmée de la DGFIP :

- Arrêt des suppressions d'emplois, des restructurations et abandon de la mise en place d'agences comptables !
- Ouverture d'une véritable négociation sur l'avenir de nos missions, de nos implantations territoriales et de nos règles de gestion !
- Refus des détachements et mutations d'office !
- Déblocage et revalorisation du point d'indice !
- Revalorisation immédiate du régime indemnitaire : 200 € par mois pour tous les agents de la DGFIP, et intégrée à l'IMT !

L'intersyndicale Finances Publiques de l'Hérault appelle donc à la

**GRÈVE le LUNDI 28 JANVIER 2019
et RASSEMBLEMENT à 10H devant la DDFIP**